



Mesures sanitaires de l'Eglise catholique en Hainaut

30 novembre 2021

A l'attention des doyens et curés du diocèse de Tournai
A l'attention des acteurs pastoraux du diocèse de Tournai

Chers confrères, chers collaborateurs,

Le dernier comité de concertation a pris, vendredi dernier, de nouvelles mesures pour lutter contre la progression du coronavirus. De manière générale, ces nouvelles mesures n'impactent pas directement le culte, mais influencent quand même nos activités paroissiales.

1° Célébrations

C'est toujours le protocole du 1^{er} septembre 2021 qui est d'application. La seule modification à ce protocole est l'obligation du port du masque dès 10 ans.

L'obligation faite au secteur de l'Horeca de fermer à 23h ne concerne pas les messes de minuit : il n'y a pas de couvre-feu, mais des restrictions imposées à l'Horeca (probablement pour éviter des débordements de fin de soirée).

Le *Covid Safe Ticket* (CST) n'est pas requis pour les célébrations, ni pour visiter une église.

2° Circonstances où le *Covid Safe Ticket* est obligatoire

Dans les églises, le CST est requis pour deux cas particuliers :

- si vous programmez un événement culturel (concert, exposition...) et qu'il rassemble plus de 50 personnes ;
- si vous envisagez un verre de l'amitié au fond de l'église à l'issue d'une célébration. Et vous devrez en outre imposer aux participants de rester assis.

Comment contrôler le CST ? Vous pouvez télécharger l'application qui permet de vérifier les CST à <https://www.covidsan.be/fr/>

3° Réunions paroissiales, catéchèse,...

L'idéal est bien entendu de reporter les rencontres qui peuvent l'être, ou de les programmer en visioconférence. Il est demandé de limiter au maximum les contacts afin de freiner la dissémination du virus.

Ceci étant dit, les mesures actuelles risquent de se prolonger au-delà de la date fixée actuellement, spécialement si la situation sanitaire continue à se dégrader. Il faut donc être réaliste, et ne pas imaginer

que les activités programmées seront simplement retardées de 2 ou 3 semaines. Et nous ressentons toutes et tous que des groupes et équipes souhaitent pouvoir continuer leurs activités.

Il faut donc être prudent, respecter les gestes barrières et être rigoureux dans l'organisation de nos activités paroissiales :

- les vivre en extérieur si c'est possible, ou dans une église ;
- si les activités sont vécues en intérieur, obligation de porter le masque dès 10 ans, et de rester assis ou statique ;
- à l'intérieur, respecter la distanciation sociale ;
- éviter que les enfants soient assis sur un tapis, sans distance, mais demander qu'ils soient assis sur une chaise ;
- veiller à l'aération régulière du local ;
- éviter accolades, embrassades et poignées de main ;
- pas de repas, ni de goûter, ni verre de l'amitié en intérieur.

* * *

Nous percevons bien la nécessité, tant pour la vitalité de nos communautés et équipes que pour l'équilibre personnel de beaucoup de personnes, de ne pas trop rapidement interrompre nos activités – spécialement en cette période de préparation à Noël qui voit fleurir de nombreuses propositions de rencontres. Nous devons rester très attentifs à la sécurité sanitaire dans nos activités, mais nous ne pouvons rester insensibles au bien-être psychologique de celles et ceux qui vivent difficilement cette période.

L'équilibre est délicat à trouver, mais je ne doute pas que vous y resterez attentifs.

* * *

Je vous souhaite à chacune et chacun de vivre un bon temps de l'Avent.

*« Donne à tes fidèles, Dieu tout-puissant,
la volonté d'aller par les chemins de la justice
à la rencontre de celui qui vient, le Christ,
afin qu'ils soient admis à sa droite
et méritent d'entrer en possession du royaume des Cieux. »*

(Collecte du 1^{er} dimanche de l'Avent, nouvelle traduction du Missel Romain)

Olivier Fröhlich
Vicaire général